



PROJET DE PARC SOLAIRE

Commune déléguée de Borcq-sur-Airvault

DREAL NOUVELLE AQUITAINE

Service Patrimoine naturel
15, rue Arthur Ranc
CS 60539
86020 POITIERS CEDEX

Bordeaux, le 5 décembre 2023

A l'attention de Mme Maylis GUINAUDEAU

Objet : Projet de centrale photovoltaïque de Borcq-sur-Airvault

Madame,

La SARL Parc photovoltaïque de Borcq-sur-Airvault a déposé auprès de vos services une demande de dérogation au titre de la réglementation sur les espèces protégées, en date du 30 mars 2023, puis a complété son dossier le 4 juillet 2023.

Le 9 octobre dernier, le Conseil National de Protection de la Nature (CNP) a émis un avis défavorable sur ladite demande, dans l'attente d'un nouveau dossier amélioré sur les deux principaux points suivants : la recherche de sites alternatifs en dehors des périmètres Natura 2000, et la réévaluation des impacts et de la compensation concernant la conservation de l'Outarde canepetière.

Dans ce contexte, nous vous confirmons notre intention de déposer prochainement un nouveau dossier prenant en compte les principales recommandations du CNPN.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Amandine SZURPICKI
Responsable développement